

## **Séance publique du 29 mars 2004**

### **Délibération n° 2004-1791**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Bron

objet : **Quartier du Terrailon - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Signature de la convention-cadre 2004-2006**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 mars 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'objet du présent rapport concerne la signature de la convention-cadre 2004-2006 pour la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) pour le quartier du Terrailon dans la commune de Bron.

Dans le cadre du contrat de ville de la commune de Bron, des actions de la GSUP sont menées depuis plusieurs années dans le quartier du Terrailon. Elles visent à améliorer les conditions et le cadre de vie des habitants en privilégiant leur participation et en développant la présence de proximité dans le quartier.

Au fil des années, différentes actions ont été progressivement mises en oeuvre : la coordination technique des différents gestionnaires des espaces publics et privés, le plan propreté dans les espaces publics, la formation des copropriétaires, les missions de proximité de l'animateur technique municipal, celles des syndics de Caravelle et Terrailon, les aménagements d'espaces avec les habitants, la sécurisation d'espaces extérieurs, le surentretien des copropriétés, la médiation pour le centre commercial et l'action de médiation avec les habitants par des adultes-relais, etc.

Aujourd'hui, face aux besoins toujours prégnants d'un espace de vie correct, avec l'inscription du quartier du Terrailon en opération de renouvellement urbain (ORU) et un plan de sauvegarde des copropriétés, la GSUP doit être inscrite dans un cadre pluriannuel. Il est donc indispensable de procéder à la signature d'une convention-cadre de gestion de proximité entre les financeurs et les différents gestionnaires.

Les signataires de la convention-cadre dont le projet figure en annexe au dossier sont les suivants : l'Etat, la communauté urbaine de Lyon, la commune de Bron, la région Rhône-Alpes, les syndics des copropriétés privées, Axiade Rhône-Alpes et l'Opac du Rhône.

Cette convention-cadre de la GSUP est proposée pour une durée de trois ans (2004-2006) et implique une évaluation à l'issue de ces trois années. Elle prévoit que les actions à définir pourront porter sur :

- le traitement des questions d'entretien des espaces extérieurs publics et de leurs aménagements,
- le suivi et le renforcement de la propreté, de l'entretien et de la mise en sécurité des espaces extérieurs et des parties communes dégradées des résidences privées,
- le travail de proximité et de médiation avec les habitants et la sensibilisation à leur espace de vie.

La convention précise le cadre des interventions des différents acteurs et partenaires du territoire en matière de GSUP. Une fois approuvée, cette convention-cadre sera déclinée en programmation annuelle d'actions cofinancées par les partenaires du contrat de ville. A titre indicatif, la Communauté urbaine avait participé en 2003 à hauteur de 66 873 € à un programme d'actions de ce type monté en préfiguration de l'actuelle convention-cadre.

Un programme d'actions du même type sera donc soumis prochainement à l'approbation de la Communauté urbaine pour l'année 2004, pour un montant à déterminer sur la base des crédits inscrits au titre de la politique de la ville ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2000-5604 en date du 10 juillet 2000 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** la convention-cadre relative à la gestion sociale et urbaine de proximité dans le quartier du Terrailon à Bron, pour les années 2004, 2005 et 2006.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer ladite convention-cadre.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,